



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti au point 10*), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Bernard ZENNER	à Bernard DORCHY
	Benoit STEINMETZ	à Michel PAQUET
	Bertrand MATHIEU	à Michel HERGAT
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à Régis HEIL
	Déborah LANGMAR	à Denis BAUR
	Joseph BAUER	à Joseph GHAMO
	Karine BERNARD	à Valérie CARDET

Absents excusés : Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 41 jusqu'au point 9, 40 au point 10, puis 41 au point 11

Nombre de votants : 48 jusqu'au point 9, 47 au point 10, puis 48 au point 11

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET

~~~~~

### **9. Objet : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement rendant obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu les articles R. 229-51 à R. 229-56 du Code de l'Environnement précisant les modalités d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et d'évaluation du PCAET,

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 10 octobre 2017 actant le lancement de l'élaboration du PCAET,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 13 mai 2025 arrêtant le projet du PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs constitue le socle de sa politique en matière de transition écologique et énergétique. Il s'agit d'une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle, permettant de repenser l'ensemble des politiques publiques locales à l'aune des enjeux liés au climat, à la qualité de l'air et à la consommation énergétique. Ce plan vise à articuler les actions de lutte contre le changement climatique, à préserver la qualité de l'air, et à renforcer la résilience du territoire face aux impacts déjà visibles de ce changement.

Considérant le processus d'élaboration du PCAET qui s'est déroulé autour de nombreuses étapes de co-construction et de manière participative, notamment autour de 5 temps forts :

- 25 avril 2019 : priorisation des enjeux avec la Commission Environnement - Développement Durable ;
- Mars - avril 2021 : consultation du public sur les enjeux stratégiques ;
- 29 mars 2022 : 6 ateliers de travail pour réfléchir aux axes stratégiques avec les élus communautaires, municipaux et le Conseil de Développement (CODEV) ;
- 7 et 8 novembre 2024 : 4 ateliers de travail consacrés à l'élaboration du plan d'actions en présence des agents de la CCCE, des membres du CODEV et de nombreux acteurs : la Région, la Chambre d'Agriculture, la SODEVAM (aménagement), l'AGAPE (urbanisme), GRDF, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le SYDELON (déchets), le CAUE57 (urbanisme et environnement), le CNPE (centrale EDF), le SCoTAT (urbanisme), le SMITU (transport)...
- 5 échanges individuels avec ATMO Grand Est, l'Office National des Forêts, le Centre National de la Propriétaire Forestière, la Chambre d'Agriculture et le CAUE pour affiner des thématiques spécifiques.

Considérant les avis émis par les instances régionales dans le cadre de l'élaboration du PCAET :

- l'avis conjoint du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région en date du 30 juin 2025,
- l'avis de la Mission Régionale de la Région Grand Est en date du 18 août 2025,

Considérant la consultation du public qui s'est déroulée du 20 août 2025 au 19 septembre 2025, à l'issue de laquelle une contribution a été émise,

Considérant la réponse de la CCCE aux avis des instances régionales et à la contribution du grand public, modifiant le PCAET arrêté,

Considérant que le PCAET se compose des pièces suivantes :

- le déroulé du PCAET - Consultation - Mémoire en réponse,
- un diagnostic et un état initial de l'environnement,
- une stratégie et un plan d'actions du PCAET,
- une évaluation environnementale stratégique (EES),

- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats,
- un résumé non technique de l'EES,
- une synthèse du diagnostic,
- une synthèse de la stratégie,
- un plan d'actions pour six ans,
- des annexes constituées des avis des instances régionales

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 9 octobre 2025 et du Bureau communautaire en date du 21 octobre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la version finale du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2026-2031 de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 48  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 5 novembre 2025

Le Président,  
Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251105-C20251104\_09\_SI-DE